



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mai 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande exprimée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 26 septembre 2001 (S/PRST/2001/25) par laquelle le Conseil me priait de le tenir régulièrement informé des activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et de la situation dans ce pays.

2. Dans le prolongement de mon précédent rapport (S/2011/739) en date du 28 novembre 2011, ce rapport fait le point des faits survenus dans ce pays dans les domaines politique, socioéconomique et humanitaire, et sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme, de la protection des enfants et de l'égalité des sexes et rend compte des activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), qui a succédé au BONUCA en janvier 2010.

II. Situation politique

3. Durant la période considérée, les autorités nationales ont engagé un dialogue politique avec les partis politiques et les organisations de la société civile au sujet de la réforme électorale. En novembre 2011, elles ont organisé une première consultation avec les partis au pouvoir et ceux de l'opposition, auxquels sont venus s'ajouter des organisations de la société civile intéressées, en vue de présenter le code électoral et le mécanisme national proposés pour la tenue d'élections.

4. Lors de la deuxième consultation organisée en janvier 2012, les participants ont examiné le projet présenté par le Gouvernement pour les élections, qui prévoit la création d'une agence nationale des élections chargée de superviser l'organisation des élections sous la responsabilité générale du Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation et d'un comité consultatif qui serait chargé d'observer les élections. Les organisations de la société civile se sont prononcées en faveur de la mise en place d'une autorité nationale pour les élections, qui serait indépendante du Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation



et qui administrerait l'ensemble du processus électoral. De même, les partis politiques, y compris le parti au pouvoir, le Kwa Na Kwa (KNK), ont fait valoir que les élections devraient être organisées par une commission électorale indépendante permanente. Les participants ne sont pas parvenus à s'entendre sur cette question.

5. Le 18 janvier, les partis politiques, dont le KNK, ont publié une déclaration appelant à l'organisation d'une troisième consultation en vue d'harmoniser leurs vues et d'achever l'examen des réformes électorales proposées. Cette rencontre n'a pas encore eu lieu. Le 1^{er} mars, le Président de l'Assemblée nationale a annoncé qu'un projet de loi sur le code électoral devait être présenté pour examen, suscitant les protestations du Front pour l'annulation et la reprise des élections (FARE) qui a demandé le retrait du projet. Après avoir été examiné par la Commission intérieure, lois et affaires administratives de l'Assemblée nationale, le projet de loi a été renvoyé au Gouvernement à la fin d'avril, ce qui témoigne du degré d'indépendance de l'Assemblée nationale, qui est pourtant presque entièrement dominée par le parti au pouvoir, le KNK. Ma Représentante spéciale continue d'encourager le Gouvernement et tous les acteurs intéressés à parvenir à un consensus sur les propositions de réformes électorales.

6. Le 6 janvier, le Service de recherche et d'investigation a arrêté les dirigeants de quatre groupes politico-militaires participant au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). Jean-Jacques Demafouth, Président de l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et Vice-Président du Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, Herbert Gontran Djono Ahaba, député et dirigeant de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR), Mahamat Abrass, membre du même mouvement et ancien député, et Abdel Kader Kalil, également membre de l'UFDR et du Comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, ont tous été accusés de conspiration contre la sécurité nationale.

7. L'APRD et l'UFDR ont réfuté les accusations portées contre les personnes arrêtées, tout en continuant de participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le 11 avril, M. Demafouth et les trois dirigeants de l'UFDR ont été remis en liberté sous caution.

III. Appui aux efforts nationaux de médiation

8. Le BINUCA a continué d'appuyer les efforts déployés par les acteurs nationaux pour régler de manière pacifique les divergences entre le Gouvernement et les partis d'opposition, ainsi qu'entre les groupes politico-militaires. De manière plus précise, le Bureau s'emploie à aider le Conseil national de médiation à gérer les conflits au niveau national et à encourager le règlement des litiges à l'échelon local. Bien qu'il soit chargé de régler les différends d'ordre militaire, politique, économique et social, cet organe manque de ressources et est inefficace. Avec le concours du BINUCA, le Conseil a commencé à mettre en place des conseils locaux de médiation, ce qui facilitera le déploiement de représentants de l'État au niveau local, initiative qui se révèle déjà efficace dans la plupart des régions du pays.

9. On a assisté à des tensions croissantes entre les musulmans, notamment ceux d'origine tchadienne, et la population locale, en particulier après l'offensive menée conjointement par la République centrafricaine et le Tchad contre le Front populaire

pour le redressement (FPR) en janvier 2012. Le BINUCA collabore avec le CNM à la mise en place de mécanismes d'alerte rapide et de médiation pour résoudre ces problèmes.

IV. Situation en matière de sécurité

10. Les conditions de sécurité se sont améliorées dans plusieurs endroits du pays durant la période considérée. La confiance entre l'UFDR et la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) a été renforcée à la suite de la signature d'un accord de cessez-le-feu en octobre 2011. Par ailleurs, les dirigeants des deux groupes armés ont participé, aux côtés de 25 000 personnes, à la caravane pour la paix et la réconciliation, organisée en novembre par le Médiateur national avec l'aide du BINUCA. Un grand nombre de personnes déplacées qui avaient fui à cause des affrontements entre les deux groupes armés ont ainsi pu revenir à Bria en Haute Kotto. De plus, après le déploiement en février des forces tripartites centrafricaines, tchadiennes et soudanaises dans le nord-est, beaucoup de déplacés sont retournés à Birao, dans la région de Vakaga. Enfin, la situation dans le nord-ouest s'est améliorée après le lancement de la campagne de désarmement et de démobilisation des anciens combattants en juin 2011 et s'est stabilisée durant la période à l'examen. Les améliorations enregistrées sur le plan de la sécurité ont abouti à un effort renouvelé visant à appuyer l'initiative de désarmement et de démobilisation dans le nord-ouest, d'autres mesures devant être prises pour mettre celle-ci en œuvre dans d'autres régions, notamment dans le nord-est.

11. Bien que les conditions de sécurité se soient améliorées dans de nombreux endroits du pays, deux groupes armés étrangers continuent d'être actifs en République centrafricaine, notamment le FPR et l'Armée de résistance du Seigneur (ARS). Ces groupes risquent de réduire à néant les efforts de stabilisation en cours.

12. Le 23 janvier, une opération militaire a été lancée par la République centrafricaine et le Tchad contre les positions du FPR dans la préfecture de Nana-Gribizi comme suite à la décision prise lors de la quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, tenue à N'Djamena le 15 janvier, en vue d'aider les autorités centrafricaines à faire face aux problèmes pressants de sécurité. L'opération s'est soldée par la destruction du centre de commandement du FPR à Ouandago. Les autorités centrafricaines ont par la suite annoncé que le FPR ne constituait plus une menace pour le pays et les troupes tchadiennes se sont retirées de la République centrafricaine le 6 février. Mais cette opération militaire n'a pas complètement éliminé la menace posée par le FPR car son dirigeant n'a toujours pas été capturé et certains éléments du groupe armé ont continué d'attaquer les forces gouvernementales et des civils dans les préfectures voisines.

13. Les attaques menées par l'ARS en République centrafricaine se sont aussi intensifiées à partir du premier trimestre de 2012, un pic ayant été enregistré en mars. L'ARS demeure active dans les régions de Zémio, Rafaï, Obo et Bamouti. À ce jour, 20 attaques, 6 décès et 39 enlèvements ont été signalés, contre 24 attaques perpétrées en 2011 dans lesquelles 6 personnes avaient péri et 48 avaient été enlevées. Le 31 mars, 20 362 personnes déplacées par suite des attaques lancées par l'ARS se trouvaient toujours dans les préfectures de Mbomou et de Haut Mbomou, ainsi que 5 361 réfugiés congolais.

14. Une nouvelle impulsion a été donnée à l'action qui est menée aux niveaux national, régional et international pour contrer la menace posée par l'ARS, et des activités ont été menées en vue de faire connaître les besoins et les capacités opérationnels des Forces armées centrafricaines. Les États-Unis ont récemment déployé une centaine de conseillers militaires en République centrafricaine, en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan du Sud et en Ouganda, en vue de fournir un appui logistique et une aide à la formation aux armées nationales dans les quatre pays qui mènent des opérations contre l'ARS.

15. Le BINUCA participe aussi à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre l'ARS conçue par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en collaboration avec les États où sévit l'ARS et d'autres parties prenantes, conformément à la déclaration publiée par le Président du Conseil de sécurité le 14 novembre (S/PRST/2011/21). Enfin, l'Envoyé spécial de l'UA pour la question de l'ARS et mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale se sont rendus en République centrafricaine en avril. Ils ont contribué à appeler l'attention sur les ressources limitées dont disposent les Forces armées centrafricaines et à la nécessité, entre autres nombreuses priorités, d'affecter les fonds nécessaires pour venir à bout de l'ARS.

16. Face à la menace posée par l'ARS, le BINUCA a défini une stratégie en plusieurs volets qui s'inscrit dans le cadre de l'action menée aux niveaux national, régional et international. Le Bureau, qui participe à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre l'ARS conçue par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, aide en outre à améliorer le système de communication afin de renforcer la capacité d'alerte rapide en reproduisant le système d'alerte mis en place par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Le BINUCA collabore par ailleurs avec des partenaires nationaux et internationaux à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie visant à encourager les combattants de l'ARS à faire défection et d'un programme de rapatriement. De plus, le Bureau aide à élaborer une stratégie nationale de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration dans les zones où sévit l'ARS et a affecté deux membres de son personnel au Centre commun de renseignement et d'opérations situé à Obo.

17. Enfin, durant la période à l'examen, plusieurs victimes possibles du conflit qui oppose le Soudan et le Soudan du Sud ont été signalées en République centrafricaine. Le 18 avril, 11 soldats centrafricains ont été tués et 7 autres blessés dans une attaque contre un contingent de la force tripartite République centrafricaine/Tchad/Soudan perpétrée par des rebelles soudanais. Le contingent était basé dans la ville d'Am Dafock, qui est située à la frontière entre la République centrafricaine et le Soudan.

V. Désarmement, démobilisation et réintégration

18. L'opération de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) menée dans le nord-ouest et le centre-nord a été suspendue en septembre 2011, après qu'environ 4 800 combattants de l'APRD ont été désarmés. Plus de 90 % d'entre eux sont retournés dans leur communauté d'origine et attendent de pouvoir être

réintégrés, tandis que les autres se sont installés dans des villes. L'ONU continue, en liaison avec les autorités locales, à maintenir un contact avec les combattants démobilisés, notamment en tenant une base de données détaillée qui indique, entre autres choses, où ils se trouvent.

19. Cette opération a suscité des attentes accrues concernant d'autres groupes politico-militaires. Le fait est que tous les groupes armés centrafricains, y compris la CPJP qui n'a pas encore signé l'Accord de paix global de Libreville (2008), ont officiellement cessé toutes les hostilités et attendent d'être désarmés, démobilisés et réintégrés.

20. Afin de maintenir la dynamique actuelle en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, les autorités centrafricaines ont versé une contribution à hauteur de 404 000 dollars des États-Unis pour faciliter la reprise immédiate des opérations de désarmement et de démobilisation (D1/D2). Ces opérations ont donc repris le 7 mai, elles visent à démobiliser les quelque 1 800 combattants restants de l'APRD, de l'Union des forces de la résistance (UFR) et du Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) dans les régions du nord-ouest et du centre-nord du pays. Cette phase du processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration devrait prendre fin le 18 mai pour l'APDR et l'UFRO.

21. Entre-temps, le comité de suivi de l'accord de paix signé le 8 octobre 2011 entre la CPJP et l'UFDR a poursuivi ses activités durant la période considérée. Des missions de vérification ont été déployées à Bria et à Ndélé du 18 au 25 avril et ont reçu une aide logistique importante du BINUCA pour veiller au respect de l'accord de cessez-le-feu.

22. En avril, la République centrafricaine a reçu 2,39 millions de dollars au titre du mécanisme de financement des interventions rapides du Fonds pour la consolidation de la paix en vue de mettre en œuvre la première phase du programme de réinsertion et de réintégration des anciens combattants démobilisés dans le nord-ouest et le centre-nord. Ce projet sera exécuté grâce à une assistance technique du BINUCA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et en coopération étroite avec la Banque mondiale qui fournira trois experts pour aider à la conduite de l'opération. Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournira aussi des rations alimentaires aux ex-combattants et aux communautés dans lesquelles ils vivent. Le lancement officiel de la phase de réinsertion est prévu avant la fin de juin. Le programme de réinsertion aidera à promouvoir la cohésion sociale et à faciliter le développement économique à la fois pour les anciens combattants et pour leurs communautés.

23. En prévision du lancement du programme de DDR dans le nord-est, certains combattants soumettent actuellement des demandes en vue d'un désarmement volontaire. C'est ainsi que le 14 mars, 33 combattants de la CPJP ont quitté leur groupe et se sont présentés aux autorités civiles et militaires à Bria pour déposer volontairement les armes. Pendant la même période, une trentaine de combattants du FDPC ont pris contact avec le commandant du contingent de l'armée à Kabo (Nana-Gribizi) pour solliciter une aide en vue de leur retour à la vie civile. Toutefois, faute de ressources et la saison des pluies arrivant, il y a peu de chances, à ce stade, qu'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration soit mis en œuvre dans la région.

24. Malheureusement, le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration continue de se heurter à une pénurie de fonds. Le Gouvernement y a jusqu'ici consacré 9 millions de dollars, notamment en vue de créer un ministère chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et d'assurer le versement d'indemnités aux groupes politico-militaires qui ont signé l'Accord de paix global de Libreville (2008). Au total, 19 665 916 dollars sont nécessaires pour mener à bien le programme dans l'ensemble du pays, dont 2 683 246 dollars pour les opérations de désarmement et de démobilisation et 17 982 670 dollars pour les activités de réinsertion et de réintégration.

25. Le 5 avril, le Gouvernement a organisé, avec l'aide de l'ONU, une réunion des « amis de la République centrafricaine » à New York, en vue de faire le point sur le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de solliciter une aide financière auprès de ses partenaires. Le Premier Ministre, Faustin Archange Touadéra, et les ministres de la défense et du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants ont à cette occasion appelé l'attention sur les problèmes d'insécurité dans le pays, l'action menée par les autorités nationales pour consolider la paix et l'engagement pris par les groupes paramilitaires de participer au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et ont demandé une aide d'urgence pour mener à bien cette opération. Le Gouvernement australien s'est engagé à verser 200 000 dollars des États-Unis au titre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

VI. Réforme du secteur de la sécurité

26. En février, le Comité directeur national chargé de la réforme du secteur de la sécurité, qui est présidé par le Ministre de la défense, a approuvé un plan révisé d'élaboration d'une stratégie nationale dans ce domaine. Ce plan, qui a été élaboré grâce à un appui technique du BINUCA, prévoit l'élaboration de six stratégies sous-sectorielles qui seront regroupées dans une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité portant sur trois ans. Ces six sous-secteurs, qui ont été définis sur la base du dispositif de sécurité envisagé par les autorités centrafricaines lors du séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité tenu en avril 2008, s'articulent autour des thèmes suivants : les forces armées et la gendarmerie; la police; le secteur de la justice; la décentralisation et la protection de l'environnement; les finances publiques et les douanes; le contrôle démocratique et le secteur de la sécurité. La stratégie portant sur le contrôle démocratique et le secteur de la sécurité, qui a été mise au point par les autorités nationales avec l'aide du BINUCA en janvier 2011, sera révisée et actualisée.

27. Depuis février, le BINUCA, épaulé par le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, a accompli des progrès en ce qui concerne le soutien apporté au Gouvernement pour élaborer les stratégies de réforme du secteur de la sécurité. Le détachement à Bangui de spécialistes du Groupe pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix et du Service chargé de ces questions au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en vue d'aider à compléter la sous-stratégie portant sur la police qui doit bientôt être parachevée, et la création de liens avec d'autres partenaires, dont l'Union africaine, le BINUCA et le Département des opérations de maintien de la paix, permettent aussi de tirer parti de l'appui technique et des ressources fournies par les États Membres pour déployer

d'autres experts chargés de contribuer à l'élaboration générale de la stratégie. Le BINUCA facilite ainsi actuellement, avec le concours du Gouvernement français, la mise au point de la stratégie sous-sectorielle portant sur les forces armées et la gendarmerie. Cette stratégie nationale, qui est indispensable pour assurer la légitimité, la pérennité et l'appropriation nationale renouvelée du processus de réforme du secteur de la sécurité, peut aussi être un instrument utile pour mobiliser à nouveau les partenaires internationaux dans ce domaine critique.

28. Le BINUCA, qui appuie cette stratégie importante, a aussi fourni un appui opérationnel pour la mise en œuvre des principales activités de réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, dans le cadre de sa stratégie de sensibilisation à la réforme du secteur de la sécurité, le Bureau a organisé un atelier de trois jours, en vue de présenter la réforme du secteur de la sécurité à l'École des fonctionnaires supérieurs de la police, à la demande du Ministère de la sécurité publique. Le BINUCA a en outre fourni une assistance technique pour certaines activités menées dans ce cadre, notamment la prestation de conseils sur la définition d'un nouveau statut pour la police municipale; les activités d'information destinées à faire connaître le rôle et les fonctions de la police municipale; et une formation consacrée à la violence sexuelle et sexiste et à la police de proximité. Le Bureau a aussi fourni des ordinateurs au centre informatique de l'École de police qui a été inauguré en novembre 2011 et dispensé des conseils techniques concernant le programme de formation de la police.

VII. Situation socioéconomique

29. La version finale du deuxième document de stratégie de réduction de la pauvreté a été mise au point, mais la stratégie n'a pas été officiellement lancée et les autorités nationales se heurtent à une grave pénurie de fonds pour sa mise en œuvre. Qui plus est, l'activité économique est demeurée en deçà des prévisions, avec un taux de croissance du produit intérieur brut de 3,1 % contre 3,3 % en 2011. Le Gouvernement a dû faire face à des difficultés budgétaires dues en partie à la lenteur des progrès accomplis dans les négociations avec le Fonds monétaire international sur la correction des dérapages dans les dépenses survenus les années précédentes, qui a retardé le décaissement d'aides budgétaires par de nombreux partenaires internationaux.

30. Au début de 2012, les autorités centrafricaines ont appliqué la recommandation du Fonds et ajustent désormais automatiquement les prix des produits pétroliers tous les mois, de manière à tenir compte des augmentations des prix sur le marché international et à préserver les ressources financières nationales. Des tensions sociales sont apparues car cette mesure a eu des répercussions sur les prix des denrées de base, notamment des aliments. Le taux d'inflation est passé de 1,3 % en 2011 à 1,4 % en janvier 2012, pour atteindre 1,6 % en février.

31. L'indice de développement humain est passé à 0,343 en 2011, bien que la République centrafricaine ait perdu deux points dans le classement de cet indice. Le pays continue de figurer parmi les huit nations se trouvant en queue de liste dans ce classement, ce qui témoigne de la détérioration des principaux indicateurs sociaux, à l'exception de celui portant sur l'éducation. Le système de santé national dans toutes ses composantes laisse à désirer (gestion des prestations de maladie, financement, ressources humaines, médicaments, vaccins, technologies et

renseignements sanitaires). Ces carences sont d'autant plus graves que le niveau des ressources externes et internes ne suffit pas à couvrir les besoins minimaux de soins de santé primaires. Aucun des objectifs du Millénaire pour le développement se rapportant à la santé (4, 5 et 6) ne pourra être atteint d'ici à 2015. Il est urgent que les autorités nationales et la communauté internationale unissent leurs efforts et prennent des mesures en vue de remédier à cette crise sanitaire complexe. Les indicateurs de la mortalité maternelle et infantile, qui reculent de façon dramatique, sont particulièrement préoccupants.

VIII. Situation humanitaire

32. En janvier, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé son appel global et sollicité un montant de 134 millions de dollars des États-Unis pour 1,9 million de personnes dans le besoin. Il n'a jusqu'ici reçu que 26 % de la somme demandée.

33. Durant la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a délivré 30 633 certificats de naissance et 5 607 cartes d'identité nationale aux déplacés et autres victimes de la guerre. Ces activités seront poursuivies, principalement pour venir en aide à ceux qui sont victimes de discrimination ou qui risquent d'être apatrides. Le HCR œuvre aussi de concert avec les pouvoirs publics en vue de l'application de la clause de la Convention de 1951 mettant fin au statut des réfugiés angolais, burundais, libériens et rwandais dans le pays. Les autorités nationales ont accepté d'accorder un nouveau statut à ceux qui décident de rester dans le pays en leur fournissant un permis de séjour ou en les naturalisant.

34. Par suite du rétablissement de la stabilité dans les préfectures de Nana-Mambéré et Ouham-Pendé, le HCR a enregistré des réfugiés en provenance du Cameroun (2 075 particuliers ou 566 ménages) et du Tchad (6 292 particuliers ou 1 220 ménages) qui sont revenus de leur plein gré. Les rapatriés ont reçu des semences de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des produits alimentaires du PAM. Par ailleurs, le HCR met actuellement au point un accord tripartite pour le rapatriement des réfugiés de la République démocratique du Congo qui sont installés dans la préfecture de Lobaye. On notera que le manque d'établissements scolaires et sanitaires appropriés est le principal obstacle au retour des réfugiés et des déplacés.

35. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a distribué des produits non alimentaires à 29 000 déplacés pour les aider à faire face à la crise qui sévit dans le nord et a permis à 158 656 enfants (70 441 filles et 88 215 garçons) de retourner sur les bancs de l'école dans les régions en proie à des conflits dans le nord et le nord-est. De son côté, le PAM a fourni des secours à 14 000 réfugiés (de la République démocratique du Congo et du Soudan) et 59 000 déplacés, y compris les victimes du conflit en Haute-Kotto, à Nana-Gribizi et à Ouham-Pendé. Dans le cadre de son programme d'aide alimentaire d'urgence dans les écoles, des repas ont été distribués à 136 000 élèves du primaire. De plus, le PAM a fourni des compléments alimentaires à 8 000 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition, à 3 300 mères enceintes ou allaitant et à 15 000 personnes vivant dans des ménages touchés par le VIH/sida et exposés à l'insécurité alimentaire.

36. Le PAM continue aussi d'utiliser le service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies qui permet aux organismes humanitaires d'accéder rapidement et dans des conditions de sécurité aux régions inaccessibles à cause de l'insécurité ou des infrastructures médiocres. Il a effectué en moyenne 103 heures de vol par mois, transportant en moyenne 588 passagers et 8 tonnes métriques de produits non alimentaires tous les mois.

37. Dans le secteur de la santé, venant compléter les efforts des partenaires gouvernementaux et des communautés locales, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Médecins sans frontières et Action contre la faim/ACF International ont organisé une intervention coordonnée, rapide et efficace en vue d'enrayer la première épidémie de choléra qui s'est déclarée dans le pays depuis 15 ans. Cette intervention a permis de contenir les taux de mortalité clinique après les premières semaines d'apparition de la maladie et d'empêcher que l'épidémie se propage jusqu'à Bangui, la capitale, qui est densément peuplée. Dans les régions du nord et du nord-est qui sont en proie à des conflits, l'UNICEF, par le biais de son programme sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, a fourni de l'eau potable à 106 000 personnes, permettant ainsi à plus de 23 000 déplacés d'avoir accès à des infrastructures d'assainissement et d'hygiène améliorées.

38. Enfin, l'OMS et l'UNICEF ont, en partenariat avec des organisations non gouvernementales, aidé les autorités centrafricaines à organiser trois campagnes nationales de vaccination contre la polio, en coordination avec d'autres États de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest, après l'irruption d'une épidémie de cette maladie en octobre et novembre 2011. Au total, 800 000 enfants de moins de 59 mois ont été vaccinés. De plus, durant la deuxième semaine de la campagne de vaccination en Afrique, 62 000 femmes enceintes et 54 400 enfants de moins de 11 mois ont été vaccinés.

IX. Activités opérationnelles à l'appui du relèvement et du développement

39. Au cours de la période considérée, le Programme alimentaire mondial (PAM) a apporté une aide à 20 000 personnes participant à des activités agricoles et à des projets de relèvement des communautés en fournissant une aide alimentaire pour protéger les semences et des vivres en échange d'actifs. Cette assistance visait à rétablir et améliorer les moyens de subsistance des populations dans les zones qui se relèvent du conflit.

40. À la fin de 2011, les autorités centrafricaines ont commencé à mettre en œuvre, avec l'appui technique et financier du PNUD et de la FAO, le cadre élaboré pour accélérer la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 1 c) visant à réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim. En outre, le processus d'élaboration de la stratégie nationale de croissance en faveur des pauvres dans les secteurs de l'agriculture, des mines et des forêts a commencé à jeter les bases nécessaires pour atteindre le principal objectif prioritaire national, qui est de réduire la pauvreté d'ici à 2015. On veillera tout particulièrement à étendre encore les services de microfinancement aux groupes les plus vulnérables, compte tenu des résultats encourageants obtenus en 2011, lorsque 54 000 personnes, dont 17 000 femmes, ont pu bénéficier de services financiers dans le cadre de l'assistance technique et financière fournie par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations

Unies. Le PNUD a également continué d'apporter une assistance technique aux autorités nationales et à la société civile pour la mise en œuvre des premières mesures prises par la République centrafricaine dans les domaines du changement climatique et de la gestion durable des ressources naturelles en 2011, lorsque les textes d'application du Code de l'environnement ont été promulgués et la stratégie nationale visant à réduire les émissions de gaz de serre a été approuvée.

41. Le PNUD a continué d'apporter une assistance aux autorités centrafricaines lors du processus de décentralisation. En vue de renforcer ses capacités internes de mener à bien la phase expérimentale de ce processus, il a aidé, en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation à organiser, du 12 au 14 mars 2012, une séance de formation offrant les outils de base, les sources de savoir et les données d'expérience des pays du Sud afin de rendre le personnel à même de s'acquitter plus efficacement de sa mission.

X. Droits de l'homme et état de droit

42. Au cours de la période considérée, le BINUCA a constaté une forte augmentation des informations faisant état de violations des droits de l'homme, notamment d'exécutions sommaires, d'actes de torture et d'arrestations et détentions arbitraires infligées par les forces de sécurité et de défense de la République centrafricaine, en particulier la Garde présidentielle, à la population civile dans des centres de détention légaux et parfois illégaux, dans un climat général où la détention préventive et l'incarcération sans jugement sont des pratiques courantes. Par ailleurs, le BINUCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme étaient particulièrement préoccupés par le non-respect du droit fondamental à la présomption d'innocence. La prolongation de la détention préventive, l'interdiction d'accès aux personnes arrêtées et la non-application des dispositions juridiques relatives à la durée de la détention préventive demeurent aussi de graves problèmes en République centrafricaine. Ces irrégularités affaiblissent et discréditent le système judiciaire et nuisent à la crédibilité de l'action du Gouvernement visant à consolider l'état de droit dans le pays. Bien que le BINUCA n'ait cessé de porter ces préoccupations à l'attention des autorités nationales, notamment du Ministre de la justice et du Haut-Commissaire pour les droits de l'homme et la bonne gouvernance, il reste beaucoup à faire pour assurer le respect des garanties en détention et pour mettre un terme aux arrestations et détentions illégales. Le BINUCA a donc continué de s'efforcer de coordonner l'assistance internationale offerte au Gouvernement, d'améliorer les échanges d'information, de recenser les lacunes, obstacles et difficultés, et de recommander une approche plus cohérente et stratégique de la planification des mesures visant à assurer l'état de droit à l'échelon national.

43. Le BINUCA a reçu diverses informations faisant état d'autres violations fréquentes, notamment de harcèlements et de mesures d'extorsion de la population dans les zones contrôlées ou tenues par des groupes armés, notamment les préfectures de Haute-Kotto, Kémo, Ouaka, Ouham et Nana-Gribizi. Face à cette situation, la population a constitué des groupes d'autodéfense, créant par inadvertance des problèmes de non-respect des droits de l'homme. Il convient de noter que la constitution de groupes de défense est une pratique courante dans tout

le pays, et leur désarmement et leur démobilisation risquent de poser de nouvelles difficultés.

44. À la suite de l'opération militaire menée conjointement par la République centrafricaine et le Tchad contre le FPR en janvier, le BINUCA a envoyé deux équipes de spécialistes des droits de l'homme pour procéder à une évaluation de la situation dans les préfectures de Nana-Gribizi et Bamingui-Bangoran. Une analyse préliminaire des informations recueillies a révélé la présence de victimes à la fois civiles et militaires; la destruction totale de sept villages qui avait provoqué une grave crise humanitaire; l'existence de 22 000 personnes déplacées (dont 18 000 avaient regagné leurs foyers depuis lors); la pratique du harcèlement et de la discrimination à l'encontre de la population musulmane; des arrestations illégales; des actes de torture; et des violences sexuelles, notamment des viols. Le rapport contenant ces constatations préliminaires ainsi que des recommandations a été communiqué aux parties.

45. Le BINUCA a également poursuivi ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les domaines des droits de l'homme et de l'état de droit dans le cadre de campagnes de sensibilisation, de formations et d'une assistance pour l'établissement de normes. En outre, il a aidé le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à former 34 officiers des Forces armées centrafricaines (FACA) aux questions de violence sexiste et de protection. Agissant en collaboration avec le projet de renforcement de l'état de droit du PNUD, le Conseil danois pour les réfugiés et la Cour pénale internationale, il a participé à la formation de 30 membres d'organisations nationales de la société civile aux techniques de suivi des procès. Cette formation a rendu les participants mieux à même d'établir si les droits des accusés étaient respectés lors des procès.

46. Pour ce qui est de l'état de droit, le tribunal de district récemment construit à Paoua a été placé sous la tutelle du Ministère de la justice le 24 mars. Au cours de la période considérée, l'accent a été essentiellement mis sur les activités normatives, le but étant d'améliorer l'efficacité du système de justice pénale en République centrafricaine, objectif qui figurait parmi les priorités énoncées dans le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le BINUCA s'efforce actuellement, en collaboration avec le Ministère de la justice et d'autres partenaires, de rendre le système de justice pénale plus efficace en améliorant la coopération entre la police et l'appareil judiciaire lors des arrestations et détentions, et de réduire les retards enregistrés dans l'administration de la justice. À cet égard, le PNUD a remis au Ministère de la sécurité un stock de matériel de communication qui devrait aider à améliorer la coordination et les communications entre les services centraux et les services décentralisés.

47. S'agissant de la gestion des établissements pénitentiaires, la distribution de vivres dans les prisons situées à la campagne a pris fin au début de 2012 en raison des graves difficultés financières rencontrées par le système d'administration de la justice. Afin d'atténuer les effets négatifs de cette décision sur la situation des détenus, le PNUD a fourni des moulins à grain et à manioc, du matériel de moulage des briques et des outils agricoles à la prison de femmes de Bimbo et aux prisons de Sibut, Bossangoa et Dekoa pour rendre ces établissements plus autonomes et améliorer ainsi les conditions de vie des prisonniers. En mars 2012, le PNUD a remis un fourgon au Ministère de la justice pour permettre le transport des prisonniers dans des conditions plus humaines.

48. En avril, l'Assemblée nationale a promulgué une loi relative à la gestion du système pénitentiaire qui est entrée immédiatement en vigueur, permettant le transfert de l'administration et de la sécurité pénitentiaires de la juridiction militaire à celle de la justice. Le BINUCA participe actuellement à l'élaboration d'une série de politiques et procédures, notamment de directives générales, conformes aux normes internationales applicables dans le domaine des droits de l'homme.

XI. Protection des enfants

49. L'Assemblée nationale a ratifié, en décembre 2011, les deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, ce qui représente un jalon important dans la réalisation de ces droits. L'UNICEF et le BINUCA ont lancé une campagne en faveur de l'application des protocoles et de l'adoption d'une législation nationale incriminant l'enrôlement d'enfants par les forces et groupes armés dans le pays.

50. Malgré l'adoption, en 2011, des plans d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants par l'APRD et la CPJP et la réaffirmation d'un plan d'action existant avec l'UFDR, on a continué d'observer le recrutement et la présence d'un nombre indéterminé de filles et de garçons parmi les groupes armés locaux, les groupes armés étrangers et les groupes d'autodéfense. D'autres violations graves des droits des enfants ont été relevées au cours de la période considérée.

51. L'équipe spéciale de pays du mécanisme de surveillance et d'information sur les enfants dans les conflits armés s'est régulièrement entretenue avec les dirigeants et les interlocuteurs de la CPJP et de l'UFDR en vue de préparer la mise en œuvre des plans d'action et la libération des enfants se trouvant dans leurs rangs. À l'issue d'une opération visant à déterminer où ces groupes armés détiennent des enfants, une liste de 106 enfants a été établie. Malgré des difficultés initiales, l'équipe spéciale de pays est entrée en contact avec les chefs militaires de l'APRD en vue de désigner deux coordonnateurs et de constituer un comité chargé de surveiller la mise en œuvre du plan d'action. L'UNICEF et ses partenaires d'exécution, Cooperazione Internazionale, le Conseil danois pour les réfugiés et l'International Medical Corps ont entrepris des préparatifs en vue de fournir une aide à la réintégration des enfants ayant quitté ces groupes armés.

52. L'équipe spéciale de pays a mené des missions de vérification conjointe en mars à Bria (Haute-Kotto) et en avril à Ndele (Bamingui-Bangoran) pour déterminer si des enfants se trouvaient au sein des groupes armés, engager des négociations avec les chefs des groupes armés pour établir une liste des enfants qui leur sont associés et entamer des pourparlers avec les communautés où seront réintégrés ces enfants.

53. Quelque 500 enfants associés à des groupes d'autodéfense dans la préfecture d'Ouham-Pende ont été réintégrés avec le concours de l'UNICEF et de son partenaire, le Conseil danois pour les réfugiés. Un soutien psychologique et psychosocial, une formation pratique à la vie courante, des activités professionnelles et une éducation ont été offerts à ces enfants. Avant leur réintégration, des campagnes de sensibilisation étaient menées à l'échelon local pour promouvoir le respect des droits des enfants et faire en sorte que ces enfants soient de nouveau acceptés au sein de leur communauté. Les partenaires d'exécution dans les régions

où sévissait l'ARS ont également apporté un soutien psychologique et psychosocial à 1 340 enfants vulnérables, notamment à ceux qui ont échappé à l'ARS ou qui en ont été libérés.

54. Après l'entrée en vigueur du Code pénal, en janvier 2011, 90 agents chargés de la justice pour mineurs ont été formés aux procédures judiciaires applicables aux enfants dans des situations de conflit lors des enquêtes préliminaires et des décisions de justice, notamment les mesures autres que la détention. Au cours de la période considérée, les autorités compétentes ont été saisies d'affaires concernant 150 enfants. Une brigade de police pour mineurs et trois tribunaux pour enfants sont désormais opérationnels. Grâce à la participation de deux formateurs des forces de sécurité et de défense à un atelier régional de formation aux droits de l'enfant organisé à l'intention des forces de l'ordre à Niamey en octobre et novembre 2011, l'intégration des programmes sur les droits des enfants dans la formation professionnelle normale des forces de sécurité et de défense a recueilli une plus large adhésion.

XII. Problématique hommes-femmes

55. En décembre 2011, le BINUCA a participé à l'organisation d'une tribune de deux jours pour examiner et définir des stratégies en vue de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en République centrafricaine. Des représentants du Bureau ont également assisté à la session extraordinaire consacrée à la violence sexuelle et sexiste de la quatrième Réunion au sommet ordinaire de chefs d'État de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs, qui a eu lieu à Kampala du 11 au 16 décembre 2012. Il ont en outre participé à la dix-neuvième réunion de concertation sur l'institutionnalisation de l'égalité des sexes à l'Union africaine de la campagne « Gender is my Agenda » tenue avant le Sommet à Addis-Abeba les 25 et 26 janvier 2012. Enfin, soucieux de renforcer les mécanismes en place et d'intégrer les ressources pour appuyer les efforts déployés par le Gouvernement en vue d'appliquer les protocoles relatifs à l'intégration de la problématique hommes-femmes et à la violence sexuelle et sexiste, le BINUCA a également facilité la participation à la réunion de femmes faisant partie du Forum des femmes sur la violence sexuelle et sexiste, organisation centrafricaine de la société civile.

56. À la suite des affrontements meurtriers entre la CPJP et l'UFDR en septembre 2011, le BINUCA a effectué le 6 mars, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Groupe thématique sur la problématique hommes-femmes une mission d'évaluation conjointe à Bria (Haute-Kotto) en vue de mobiliser des ressources destinées à des initiatives visant à répondre aux besoins des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables. Le Bureau a organisé, du 22 au 25 mars, un atelier de suivi de trois jours à l'intention de 65 dirigeantes et femmes associées aux ex-combattants sur le thème « Cohésion sociale et contribution des femmes à la consolidation de la paix en Haute-Kotto ». Étant donné la dimension ethnique du conflit, cet atelier a également offert une tribune de réconciliation aux femmes des deux groupes antagonistes (Goula et Runga).

XIII. Fonds pour la consolidation de la paix

57. Après avoir démarré lentement, la plupart des projets prévus dans le cadre de la deuxième tranche de financement attribuée à la République centrafricaine par le Fonds pour la consolidation de la paix (20 millions de dollars) sont maintenant sur les rails. Ils sont mis en œuvre par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires nationaux et s'articulent autour des trois grands axes suivants : réforme du secteur de la sécurité, promotion d'une bonne gouvernance et de l'état de droit, et création de pôles de développement et revitalisation des communautés après le conflit. Cette deuxième tranche servira à renforcer les acquis de la première tranche de 10 millions de dollars alloués en 2008, qui avait apporté un soutien vital à la réintégration des enfants anciennement associés à des groupes armés, amélioré l'accès des femmes à la justice dans les zones touchées par le conflit et permis, aux jeunes en particulier, de recueillir les dividendes de la paix.

58. À la fin de 2011, le Fonds pour la consolidation de la paix a versé 2,4 millions de dollars supplémentaires dans le cadre de son Mécanisme de financement des interventions rapides pour permettre la réinsertion de 4 800 combattants désarmés et démobilisés dans le nord-ouest. Le projet est actuellement mis en œuvre par le BINUCA et le PNUD.

59. Près de quatre ans après le lancement des premiers projets, un bilan indépendant doit être dressé en juin 2012 afin de déterminer l'utilité et l'efficacité des investissements du Fonds en faveur des activités de consolidation de la paix en République centrafricaine. Les conclusions de ce bilan seront présentées sous la forme d'enseignements tirés de l'expérience et permettront de guider encore mieux les efforts déployés par le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et la communauté internationale pour mobiliser les ressources supplémentaires requises afin de poursuivre l'action de consolidation de la paix dans le cadre du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

XIV. Activités de la Commission de consolidation de la paix

60. En novembre 2011, l'examen final du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, qui est venu à expiration à la fin de 2011, a produit une série de conclusions et de recommandations sur la voie à suivre dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité, de l'état de droit et de la bonne gouvernance, ainsi que sur le programme de création de pôles de développement (PBC/5/CAF/3). Ces recommandations ont été adressées au Gouvernement, à la Commission de consolidation de la paix, aux organisations de la société civile et au Comité directeur mixte de gestion du Fonds pour la consolidation de la paix.

61. La Commission de consolidation de la paix est en train de redéfinir sa collaboration avec la République centrafricaine, qui sera régie par le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du pays, élaboré compte tenu des problèmes auxquels ce pays se heurte en matière de consolidation de la paix.

62. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, la Commission de consolidation de la paix a tenu, en mars 2012, une réunion à laquelle ont participé les ministres du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la défense et de la justice, ainsi que ma Représentante spéciale, et qui devait contribuer

à sensibiliser les partenaires avant la réunion des amis de la République centrafricaine le 5 avril, et à leur faire bien comprendre qu'il était urgent de faire progresser le processus de désarmement, démobilisation et réintégration en République centrafricaine et de le mener à son terme.

XV. Intégration et vision commune des Nations Unies concernant la République centrafricaine

63. Le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont élaboré un Plan-cadre pour la consolidation de la paix et l'aide au développement pour la période 2012-2016. Ce plan-cadre s'articule autour des domaines clefs sur lesquels le BINUCA et l'équipe de pays concentreront l'assistance qu'ils offrent aux autorités centrafricaines dans l'action menée pour régler les principaux problèmes liés à la consolidation de la paix et à la réduction de la pauvreté qui ont été définis dans le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport, le plan-cadre est assorti d'un plan d'action commun ainsi que d'un dispositif de suivi et d'évaluation qui permet de mesurer périodiquement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs arrêtés d'un commun accord par les organismes des Nations Unies exerçant des activités en République centrafricaine. Cet exercice a renforcé l'intégration stratégique nécessaire pour assurer une plus grande cohérence de l'action des organismes des Nations Unies présents dans ce pays. Pour parvenir à la même cohérence au niveau des programmes, le BINUCA et l'équipe de pays des Nations Unies se consacrent actuellement à la mise en œuvre concertée de quelques activités à court terme essentielles pour la consolidation de la paix et l'aide au développement qui permettraient d'obtenir des résultats rapides au cours de la mise en œuvre du plan-cadre.

XVI. Observations et recommandations

64. L'initiative prise par le Gouvernement d'engager un dialogue politique ouvert à tous constitue un progrès décisif étant donné que le Gouvernement et les partis d'opposition n'ont pas eu de contacts officiels depuis la fin de 2010. Toutefois, les consultations initiales ont pris fin avant qu'un consensus n'ait été réalisé sur le projet de réforme électorale. Un tel consensus étant essentiel pour assurer le bon déroulement des futures élections, j'engage vivement le Gouvernement, les partis politiques et la société civile à reprendre les pourparlers sur les réformes électorales dans un nouvel esprit constructif. Une tribune de dialogue entre les autorités, les partis politiques et les organisations de la société civile pourrait aussi devenir un moyen de tenir des consultations périodiques sur les problèmes sociaux et économiques ainsi que sur la paix et la sécurité. L'Organisation des Nations Unies demeure disposée à appuyer la tenue de consultations régulières transparentes et ouvertes, qui seraient de nature à rétablir un meilleur climat de confiance entre toutes les parties prenantes à l'échelon national.

65. L'arrestation des quatre dirigeants politico-militaires et le temps qui s'est écoulé entre leur arrestation, leur mise en accusation puis leur mise en liberté sous caution ont accentué les tensions politiques dans le pays. Ils ont également fait ressurgir certaines préoccupations concernant le respect de l'état de droit. Les

dirigeants politico-militaires demeuraient néanmoins attachés au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Le règlement rapide de leurs problèmes juridiques devrait contribuer à promouvoir le bon déroulement des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

66. La situation générale en matière de sécurité s'est améliorée en République centrafricaine mais demeure précaire. Alors qu'en 2011, le contrôle du Gouvernement et l'accès des organisations internationales ne pouvaient être assurés que dans le sud et le nord-ouest, la plus grande partie du territoire national est accessible aujourd'hui. Les populations ont commencé à retourner dans le nord-est et une vie normale reprend peu à peu. On espère de plus en plus que la sécurité sera rétablie dans tout le pays. Toutefois, la menace que continuent de faire peser sur les populations civiles des groupes armés étrangers tels que l'ARS et le FPR constitue un motif de grave préoccupation.

67. Je me félicite vivement de la collaboration fructueuse qu'entretiennent la République centrafricaine, le Tchad et le Soudan, et de l'engagement de la région exprimé par les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui ont largement contribué à cette amélioration des conditions de sécurité. Si l'action militaire menée conjointement contre les positions du FPR a donné des résultats positifs, il faudrait aussi poursuivre la recherche d'un règlement politique. J'invite instamment les partenaires internationaux à apporter aux autorités centrafricaines une assistance qui leur permette de mettre sur pied une intervention nationale robuste pour faire face à la menace que pose l'ARS et de participer efficacement aux initiatives régionales prises à cette fin sous les auspices de l'Union africaine.

68. Il importe de tirer parti de l'occasion sans précédent qui se présente sur le plan de la sécurité pour mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dont le déficit de financement s'élève à environ 20 millions de dollars. La réunion des amis de la République centrafricaine, tenue à New York le 5 avril pour appuyer les efforts de mobilisation de ressources en faveur de ce programme a donc eu lieu à point nommé. Je remercie les pays et partenaires qui se sont engagés à fournir une assistance à ce pays et je les invite instamment à concrétiser cet engagement dès que possible. L'achèvement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration contribuerait à consolider la paix fragile qui a été instaurée et ouvrirait la voie à une sécurité durable. Il permettrait aussi de remédier à la situation sur le plan humanitaire de 1,9 million de personnes qui ont désespérément besoin d'une assistance, et d'assurer le retour d'une stabilité et d'un développement durables. Je remercie le Gouvernement, l'AFDR et l'UFDR d'avoir mené à bien le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord-ouest du pays. J'engage le Gouvernement à continuer de tirer parti de la paix relative qui règne dans la plupart des régions pour étendre sa présence politique et se préparer à apporter une assistance sociale et une aide au développement à la population vivant dans les zones de l'intérieur.

69. Les violations des droits de l'homme commises dans tout le pays par les forces de défense et de sécurité sont extrêmement préoccupantes. Elles mettent en relief la nécessité urgente de réformer le secteur de la sécurité, facteur crucial pour assurer une paix et une stabilité durables en République centrafricaine. J'engage vivement

le Gouvernement à prendre des mesures sérieuses pour venir à bout de ces problèmes.

70. La persistance des arrestations arbitraires et des détentions illégales en République centrafricaine sape la crédibilité des autorités et des institutions judiciaires. J'invite donc instamment le Gouvernement à prendre d'urgence des mesures concrètes pour s'attaquer à ce problème. À cet égard, un dialogue constructif avec les experts mandatés au titre de procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, en particulier le Groupe de travail sur les arrestations et détentions arbitraires ainsi que la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats rassurera sur les intentions du Gouvernement.

71. Je me félicite de la promulgation de la loi relative aux principes de l'administration pénitentiaire, qui devrait améliorer l'accès à la justice et à l'aide judiciaire et permettre l'instauration de relations de travail constructives entre les organes judiciaires et le Gouvernement.

72. Je juge encourageante la ratification des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, mais je demeure néanmoins préoccupé par le fait que de graves violations continuent d'être commises par les groupes armés et les groupes d'autodéfense en République centrafricaine. J'exhorte toutes les parties à mettre immédiatement un terme à ces violations, et celles qui ont signé les plans d'action conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité à mettre ces plans en œuvre dans les meilleurs délais en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies.

73. Tous les organismes des Nations Unies ont fait converger leurs efforts pour appuyer de manière plus intégrée la consolidation de la paix en République centrafricaine. Je tiens à souligner l'importance de l'intégration sur le terrain en vue de définir une vision commune des Nations Unies, mais il convient de noter que le manque de ressources pour mettre en œuvre les projets communs demeure un obstacle majeur auquel il faut faire face si l'on veut que progresse le programme commun des Nations Unies dans le pays. Je suis en particulier préoccupé par la lenteur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se rapportant à la santé. Il est essentiel que la communauté internationale œuvre de concert pour soutenir les efforts du Gouvernement.

74. La Commission de consolidation de la paix s'est efforcée de mobiliser une assistance essentielle pour l'accomplissement de sa mission en République centrafricaine sous la conduite inlassable du Président sortant de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, Jan Grauls, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

75. Je tiens à exprimer ma gratitude aux organisations régionales internationales, notamment à la Communauté économique des États d'Afrique centrale, à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, à l'Union africaine, à l'Union européenne et à l'Organisation internationale de la Francophonie, pour leurs contributions, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux pour le soutien indéfectible qu'ils apportent à la République centrafricaine.

76. Je voudrais, pour conclure, féliciter le personnel du BINUCA pour son dévouement et pour le dur labeur dont il s'acquitte dans des conditions difficiles, sous la direction de ma Représentante spéciale, M^{me} Margaret Aderinsola Vogt, ainsi

que l'équipe de pays des Nations Unies pour les efforts dévoués et diligents qu'elle déploie en vue de consolider la paix en République centrafricaine.
